



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**

800 Burrard Street, Room 219

800, rue Burrard, pièce 219

Vancouver, BC V6Z 0B9

Bid Fax: (604) 775-7526

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region

219 - 800 Burrard Street

800, rue Burrard, pièce 219

Vancouver, BC V6Z 0B9

Title - Sujet OCIR Aliments pour poissons	
Solicitation No. - N° de l'invitation F1528-180062/A	Date 2019-02-14
Client Reference No. - N° de référence du client F1528-180062	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$VAN-582-8561
File No. - N° de dossier VAN-8-41268 (582)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-03-27	
Time Zone Fuseau horaire Pacific Daylight Saving Time PDT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lee, Hilda	Buyer Id - Id de l'acheteur van582
Telephone No. - N° de téléphone (604)764-6053 ()	FAX No. - N° de FAX (604)775-7526
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Department of Fisheries and Oceans 1310-401 Burrard Street Vancouver, BC V6C 3S4	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

<u>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</u>	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
1.4 MIGRATION PRÉVUE VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE)	4
<u>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS</u>	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	5
2.4 LOIS APPLICABLES	6
<u>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES</u>	6
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	6
<u>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION</u>	8
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	10
<u>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</u>	10
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	10
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	11
<u>PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT</u>	11
<u>A. OFFRE À COMMANDES</u>	11
6.1 OFFRE.....	11
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	11
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	12
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	12
6.5 RESPONSABLES.....	13
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	14
6.7 INSTRUMENT DE COMMANDE	14
6.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	14
6.9 LIMITATION FINANCIÈRE	15
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	15
6.11 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	15
6.12 LOIS APPLICABLES	15
6.13 TRANSITION VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	16
<u>B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT</u>	16
6.1 BESOIN.....	16
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	16

Solicitation No. - N° de l'invitation
F1528-180062/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
VAN582

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F1528-180062

File No. - N° du dossier
VAN-8-41268

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.3	DURÉE DU CONTRAT	16
6.4	INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION.....	16
6.5	PAIEMENT	17
6.6	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	17
6.7	ASSURANCES.....	18
6.8	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	18
<u>ANNEXE « A »</u>		19
	<i>BESOIN</i>	19
<u>ANNEXE « B »</u>		21
	BASE DE PAIEMENT	21
<u>ANNEXE « C » - COORDONNÉES DES PRINCIPAUX</u>		26
	POINT DE LIVRAISON ET COORDONNÉES.....	26
<u>ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES</u>		30
	INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	30
FORMULAIRE A - FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION		31
FORMULAIRE B – FORMULAIRE D'ATTESTATION DE LA CONFORMITÉ TECHNIQUE		32

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

Pêches et Océans Canada (MPO), région du Pacifique, a besoin de conclure des offres à commandes (jusqu'à quatre [4] offres) pour la fourniture et la livraison d'aliments secs et extrudés de haute qualité pour des saumons du Pacifique, dont les principales sources de protéines et de gras proviennent de la farine et de l'huile de poisson, et d'aliments secs et extrudés de haute qualité et de différentes tailles pour des saumons du Pacifique, des saumons arc-en-ciel et des truites, comprenant de la farine et de l'huile de poisson, mais pouvant contenir des protéines et du gras d'autres sources, selon les besoins.

La période de l'offre à commandes sera du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Jusqu'à quatre (4) offres à commandes seront attribuées. Une pour chaque tableau d'aliments pour poissons : 1. Aliments pour petits poissons – Protéines et lipides provenant principalement de la farine et de l'huile de poisson; 2. Aliments pour petits poissons – Teneur réduite en protéines; 3. Aliments pour gros poissons – Teneur élevée en lipides; 4. Aliments pour gros poissons – Faible teneur en lipides.

Tableau B.1 : Aliments pour petits poissons – Protéines et lipides provenant principalement de la farine et de l'huile de poisson

Pour les aliments en granulés jusqu'à 3,0 mm et les aliments pour poissons plus petits, y compris la moulée et les aliments de démarrage en miettes, les principaux composants protéiques et lipidiques doivent provenir entièrement de farine de poisson et d'huile de poisson de première qualité, dont la teneur totale en lipides est égale ou supérieure à 18 % et la teneur en protéines est égale ou supérieure à 50 %.

Les produits à base de soja (farine ou huile) ne doivent pas être utilisés comme ingrédients des aliments du tableau B.1.

Tableau B.2 : Aliments pour petits poissons – Teneur réduite en protéines

Pour les aliments en granulés jusqu'à 3,0 mm et les aliments pour poissons plus petits, y compris les aliments de démarrage en miettes, les composants protéiques et lipidiques doivent comprendre de la farine de poisson et de l'huile de poisson de première qualité, mais les principaux composants protéiques et lipidiques de l'aliment peuvent être dérivés d'autres sources. La teneur totale en lipides doit être égale ou supérieure à 18 % et la teneur en protéines doit être égale ou supérieure à 46 %.

Tableau B.3: Aliments pour gros poissons – Teneur élevée en lipides

Les aliments plus gros (> 3,0 mm) doivent être granulés avec de l'huile de poisson et des protéines de farine de poisson de première qualité, mais les principaux composants protéiques et lipidiques peuvent provenir d'autres sources. La teneur totale en lipides de l'aliment doit être égale ou supérieure à 20 %.

Tableau B.4 : Aliments pour gros poissons – Faible teneur en lipides

Les aliments plus gros (> 3,0 mm) doivent être granulés avec de l'huile de poisson et des protéines de farine de poisson de première qualité, mais les principaux composants protéiques et lipidiques peuvent provenir d'autres sources. La teneur totale en lipides de l'aliment doit être égale ou supérieure à 16 %.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), des accords de libre-échange Canada-Chili, Canada-Colombie, Canada-Honduras, Canada-Corée, Canada-Panama, Canada-Pérou et Canada-Ukraine.

La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur

Solicitation No. - N° de l'invitation
F1528-180062/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
VAN582

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F1528-180062

File No. - N° du dossier
VAN-8-41268

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le [communiqué de presse](#) du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006 \(2018-05-22\)](#) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 120 jours

2.2 Présentation des offres

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Module de réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
800, rue Burrard bureau 219
Vancouver (C.-B) V6Z 0B9

TPSGC.RPRReceptiondessomissions-PRBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca - **Aucune soumission ou offre transmise directement à cette adresse de courriel ne sera acceptée. Le présent courriel vise simplement à ouvrir une conversation Connexion postel, conformément aux instructions uniformisées.**

Télécopieur: 604-775-7526

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins **14 jours civils** avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

- Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2006 incorporées par référence. Les offrants doivent soumettre leur offre dans une transmission unique. Le service Connexion postal a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission, jusqu'à un maximum de 1 Go par document.
- Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique
Section II : Offre financière
Section III : Attestations
Section IV : Renseignements supplémentaires

- Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique (2 exemplaires papier)
Section II : Offre financière (2 exemplaires papier)
Section III : Attestations (1 exemplaire papier)
Section IV : Renseignements supplémentaires (1 exemplaire papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le

service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

La offre technique comporte ce qui suit :

- i. **Formulaire de présentation des soumissions** : Les offrants devraient joindre le formulaire de présentation des soumissions à leur soumission. Ce formulaire constitue un document général sur lequel les soumissionnaires peuvent fournir les renseignements exigés dans le cadre de l'évaluation de la soumission et de l'attribution du contrat. L'utilisation de ce formulaire pour fournir les renseignements n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée. Si le Canada considère que les renseignements requis par le formulaire de présentation des soumissions sont incomplets ou doivent être corrigés, le Canada accordera aux offrants la chance de compléter ou de corriger ces renseignements.
- ii **Justification à l'appui de la conformité technique** : Dans la soumission technique, l'offrant doit prouver sa conformité ainsi que celle [de la solution qu'il propose aux articles de l'annexe A (Besoin) précisés dans le formulaire de justification à l'appui de la conformité technique, qui constitue le format demandé pour fournir la justification. Il n'est pas obligatoire que le formulaire de justification à l'appui de la conformité technique traite des parties de la présente demande de soumissions qui ne sont pas mentionnées dans le formulaire. La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux exigés. Il n'est pas suffisant de simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme.

Offrants :

- a) doivent indiquer le nom de marque ainsi que le numéro de pièce du produit proposé;
- b) doivent fournir les spécifications complètes et les documents techniques démontrant que le produit proposé satisfait aux exigences obligatoires indiquées dans l'invitation à soumissionner (formulaire B).

Lorsque le Canada détermine que la justification n'est pas complète, l'offrant sera jugé non conforme et sa soumission sera rejetée. La justification peut mentionner des documents supplémentaires joints à la soumission. Cette information peut être mentionnée dans la colonne « Référence » du formulaire de justification à l'appui de la conformité technique, où les soumissionnaires doivent inclure l'endroit précis où se trouvent les documents d'accompagnement, y compris le titre du document et les numéros de page et d'alinéa. Lorsque la référence n'est pas suffisamment précise, le Canada peut demander au soumissionnaire de lui préciser l'endroit approprié dans le document.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T \(2013-11-06\)](#), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Chaque soumission fera l'objet d'un examen pour en déterminer la conformité aux exigences obligatoires de la demande de soumissions. Tous les éléments de la demande de soumissions désignés précisément par les termes « doit », « doivent » ou « obligatoire » constituent des exigences

obligatoires. Les soumissions qui ne respectent pas toutes les exigences obligatoires, sans exception, seront déclarées irrecevables et rejetées

b) Les exigences techniques obligatoires sont décrites à l'annexe A.

c) L'offrant peut soumissionner pour des aliments pour petits poissons (protéines et lipides provenant principalement de la farine et de l'huile de poisson) (tableau B.1) ou des aliments pour petits poissons (faible teneur en protéines) (tableau B.2) ou des aliments pour gros poissons (teneur élevée en lipides) (tableau B.3) ou des aliments pour gros poissons (faible teneur en lipides) (tableau B.4), mais il doit fournir 100 % des articles dans les tableaux qui font l'objet de la soumission.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Clause du Guide des CUA M0220T (2016-01-28), Évaluation du prix.

4.1.2.2 L'offrant doit fournir le montant en \$/kg pour les aliments de type « A », et les aliments de type « A » doivent satisfaire à toutes les exigences techniques. Si l'offrant peut fournir plus d'un type d'aliments pouvant satisfaire aux exigences techniques, il peut indiquer le montant en \$/kg pour ces aliments sous « Option B » et « Option C ». L'évaluation financière ne sera fondée que sur le montant en \$/kg pour le type d'aliments « A » (1) multiplié par la quantité estimative (2) de chaque article, et tous les articles seront additionnés pour obtenir le prix total de la soumission évaluée. Le coût/kg de l'« Option B » et de l'« Option C » ne sera pas évalué. L'évaluation sera effectuée séparément pour les tableaux B.1, B.2, B.3 et B.4.

4.1.2.3 EXEMPLE DE CALCUL

Taille des aliments (mm)	Forme des aliments	Type d'aliment	Coût / Kg (1)	Product Name/or Number	Estimer Quantité (Kg) (2)	Totals (1)X (2)
Mash (0.25 – 0.4 mm)	Purée	A	\$1.75		1000	\$1,750.00
		Option B	1.85			
		Option C				
#0	Miettes	A	\$1.95		9000	\$ 17,550.00
		Option B				
		Option C				
#1	Miettes	A	\$1.95		35000	\$68,250.00
		Option B	2.16			
		Option C	2.50			
#2	Miettes	A	\$2.20		43000	\$94,600.00
		Option B				
		Option C				
1.2 mm	Granules	A	\$2.75		51000	\$140,250.00
		Option B				
		Option C				
1.5 mm	Granules	A	\$3.35		60000	\$201,000.00
		Option B	\$3.45			
		Option C	\$3.52			
2.0 mm	Granules	A	\$3.65		49000	\$178,850.00
		Option B				
		Option C				

		Option B				
		Option C				
2.5 mm – 3.0 mm	Granules	A	\$4.25		5100	\$21,675.00
		Option B	\$4.38			
		Option C				
Bid Evaluation Price (Table B.1)						\$723,925.00

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Clause du *Guide des CCUA* M0069T (2007-05-25), Méthode de sélection

4.2.2 Valeur de l'offre à commandes

Table B.1, B.2 B.3 et B.4 représentent 45 %, 35 %, 10 % et 10 % des dépenses estimatives totales.respectivement

Tableau	Description	%	Estimation des dépenses
B.1	Aliments pour petits poissons – Protéines et lipides provenant principalement de la farine et de l'huile de poisson	45	675 000 \$
B.2	Aliments pour petits poissons – Teneur réduite en protéines	35	525 000 \$
B.3	Aliments pour gros poissons – Teneur élevée en lipides	10	150 000 \$
B.4	Aliments pour gros poissons – Faible teneur en lipides	10	150 000 \$
Estimation des dépenses annuelles totales			\$1 500 000 \$

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2005 (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites ci-dessous. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Date de Procédures pour	Procédures pour #	Expédier à l'emplacement	Procédures pour valeur (TPS dans)

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes. Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1er Janvier au 31 Mars;
- Deuxième trimestre : du 1er Avril au 30 Juin;
- Troisième trimestre : du 1er Juillet au 30 Septembre;
- Quatrième trimestre : du 1er Octobre au 31 Decembre.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées et les services être rendus du 01 avril 2019 au 31 mars 2020 inclusivement.

Solicitation No. - N° de l'invitation
F1528-180062/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
VAN582

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F1528-180062

File No. - N° du dossier
VAN-8-41268

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.4.2 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « C » de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

L'autorité contractante pour le contrat est:

Hilda Lee
Spécialiste de l'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Acquisitions - Région du Pacifique
219 - 800, rue Burrard, Vancouver (C.-B.) V6Z 0B9

Tél.: 604-764-6053
Fax: 604-775-7526
Courriel: hilda.lee@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet (à remplir à l'attribution de l'offre à commandes)

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant

Nom: _____

Titre: _____

Organisation: _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
F1528-180062/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
VAN582

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F1528-180062

File No. - N° du dossier
VAN-8-41268

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Adresse: _____

Téléphone: _____ - _____ - _____

Télécopieur: _____ - _____ - _____

Courriel: _____

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : Pêches et Océans Canada, Direction des océans, de l'habitat et de la mise en valeur, téléphone : 604-666-3909, ou toute autre personne désignée par le chargé de projet.

6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
 - PWGSC-TPSGC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
 - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
 - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
 - le numéro de l'offre à commandes;
 - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
 - la description et le prix unitaire de chaque article;
 - la valeur totale de la commande subséquente;
 - le point de livraison;
 - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
 - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser _____ \$ (à *insérer au moment de l'attribution*) (taxes applicables incluses).

6.9 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de _____ \$, (*à insérer au moment de l'attribution*) (*taxes applicables exclues*) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou deux mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquentes à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2018-06-21) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Point de livraison et coordonnées;
- h) l'offre de l'offrant en date du _____ (*insérer la date de l'offre*), (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'émission de l'offre: « clarifiée le _____ » ou « telle que modifiée le _____ » et insérer la ou les date(s) de la ou des clarification(s) ou modification(s)*).

6.11 Attestations et renseignements supplémentaires

6.11.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ (*insérer la loi de la province ou du territoire précisée par l'offrant dans son offre, s'il y a lieu*) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.13 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

[2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Date de livraison

La livraison doit se faire dans un délai de 10 jours civils à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Livraison et déchargement

6.4.2.1 Lorsque la livraison a lieu dans des écloseries qui n'ont pas de chariots élévateurs à fourche, les camions de livraison doivent être munis d'un dispositif permettant le déchargement dans des endroits qui n'ont pas d'installation de déchargement

6.4.2.2 À certains endroits, les camions de livraison doivent être déchargés lorsqu'ils sont stationnés en bordure du trottoir. Lorsque le matériel est déposé sur le trottoir, il doit être placé à proximité de l'entrée désignée pour que le personnel de l'endroit puisse le transporter facilement à l'aide de l'équipement de manutention mécanique hydraulique, fixe ou autre.

6.5 Paiement

6.5.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe B et/ou B, selon un montant total de \$_____ (le montant au moment *d'une commande subséquente*). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.5.2 Limite de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.5.3 Méthode de paiement

Clause du Guide des CCUA [H1000C](#) (2008-05-12) Paiement unique

6.5.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.6 Instructions pour la facturation

6.6.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

6.6.2 Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
- c. Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

Solicitation No. - N° de l'invitation
F1528-180062/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
VAN582

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F1528-180062

File No. - N° du dossier
VAN-8-41268

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.7 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurances

6.8 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* [B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires

ANNEXE « A »

BESOIN

Fourniture et livraison de divers aliments pour poissons énumérés ci-dessous pour le saumon du Pacifique destinés à diverses écloséries de Pêches et Océans Canada en Colombie-Britannique, selon les besoins.

1. Exigences

Pêches et Océans Canada (MPO), région du Pacifique, a besoin de conclure des offres à commandes (jusqu'à quatre [4] offres) pour la fourniture et la livraison d'aliments secs et extrudés de haute qualité pour des saumons du Pacifique, dont les principales sources de protéines et de gras proviennent de la farine et de l'huile de poisson, et d'aliments secs et extrudés de haute qualité et de différentes tailles pour des saumons du Pacifique, des saumons arc-en-ciel et des truites, comprenant de la farine et de l'huile de poisson, mais pouvant contenir des protéines et du gras d'autres sources, selon les besoins.

2. Tableau d'aliments pour poissons

2.1 Aliments pour petits poissons – Protéines et lipides provenant principalement de la farine et de l'huile de poisson – Tableau B.1

Pour les aliments en granulés jusqu'à 3,0 mm et les aliments pour poissons plus petits, y compris la moulée et les aliments de démarrage en miettes, les principaux composants protéiques et lipidiques doivent provenir entièrement de farine de poisson et d'huile de poisson de première qualité, dont la teneur totale en lipides est égale ou supérieure à 18 % et la teneur en protéines est égale ou supérieure à 50 %.

Les produits à base de soja (farine ou huile) ne doivent pas être utilisés comme ingrédients des aliments du tableau B.1.

2.2 Aliments pour petits poissons – Teneur réduite en protéines – Tableau B.2

Pour les aliments en granulés jusqu'à 3,0 mm et les aliments pour poissons plus petits, y compris les aliments de démarrage en miettes, les composants protéiques et lipidiques doivent comprendre de la farine de poisson et de l'huile de poisson de première qualité, mais les principaux composants protéiques et lipidiques de l'aliment peuvent être dérivés d'autres sources. La teneur totale en lipides doit être égale ou supérieure à 18 % et la teneur en protéines doit être égale ou supérieure à 46 %.

2.3 Aliments pour gros poissons – Teneur élevée en lipides – Tableau B.3

Les aliments plus gros (> 3,0 mm) doivent être granulés avec de l'huile de poisson et des protéines de farine de poisson de première qualité, mais les principaux composants protéiques et lipidiques peuvent provenir d'autres sources. La teneur totale en lipides de l'aliment doit être égale ou supérieure à 20 %.

2.4 Aliments pour gros poissons – Faible teneur en lipides – Tableau B.4

Les aliments plus gros (> 3,0 mm) doivent être granulés avec de l'huile de poisson et des protéines de farine de poisson de première qualité, mais les principaux composants protéiques et lipidiques peuvent provenir d'autres sources. La teneur totale en lipides de l'aliment doit être égale ou supérieure à 16 %.

3. Aperçu

La liste des tailles d'aliments destinés au saumon du Pacifique figure aux tableaux B.1, B.2, B.3 et B.4 de l'annexe B – Base de paiement.

Les aliments doivent être fournis dans une variété de tailles et de formulations, en fonction de l'étape du cycle de vie du saumon du Pacifique (alevin, saumoneau, poissons d'un an et adulte reproducteur).

4. Exigences générales

- A) Les aliments doivent être livrés dans des sacs scellés dont le poids ne dépasse pas 20 kg.
- B) Tous les aliments doivent respecter ou dépasser les exigences nutritionnelles minimales établies dans le document publié par le Conseil national de recherches en 1993 au sujet des besoins nutritionnels du poisson.

Le document peut être consulté en ligne, gratuitement, à l'adresse suivante :

http://journals.cambridge.org/download.php?file=%2FPNS%2FPNS52_03%2FS002966519300059Xa.pdf&code=a00b9639e0b2e65715bc15f69c7fae
16

- C) L'entrepreneur doit livrer les commandes de nourriture directement aux écloseries, sauf si le gestionnaire de l'écloserie juge que d'autres dispositions sont nécessaires. Une liste des écloseries de la Colombie-Britannique exploitées par le gouvernement fédéral ainsi que leurs coordonnées figurent à l'annexe C. Il est possible qu'on demande des livraisons à d'autres secteurs de la région du Pacifique de Pêches et Océans Canada.

5. Règlements et normes

À titre de mesure de contrôle de la qualité, des échantillons d'aliments pour poissons seront prélevés de façon aléatoire aux écloseries, pendant les périodes d'alimentation de pointe (de février à mai), afin d'en analyser la composition de base. De plus, les aliments seront vérifiés périodiquement pour en examiner la composition et la rancidité lipidiques, ainsi que la teneur en vitamines, en pesticides, en biphényles polychlorés et en minéraux.

Remarque : En raison des incertitudes concernant l'atteinte des cibles de production de poissons, la quantité de poissons élevés dans les écloseries exploitées par Pêches et Océans Canada varie d'une année à l'autre.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F1528-180062/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
F1528-160055

N° de la modif. - Amd. No.
VAN582
 File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
VAN582
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Tous les prix doivent demeurer fermes pendant la durée de l'offre à commandes, **FOB Metro Vancouver**, tous les frais d'expédition et de déchargement payés d'avance et facturés, y compris tous les droits de douane, TPS en sus.

Tableau B.1 – Aliments pour petits poissons – Protéines et lipides provenant principalement de la farine et de l'huile de poisson – Liste des tailles d'aliments secs et extrudés de haute qualité pour PETITS saumons du Pacifique, dont les principaux composants protéiques et lipidiques sont dérivés de la farine et de l'huile de poisson. La teneur totale en lipides doit être égale ou supérieure à 18 % et la teneur en protéines doit être égale ou supérieure à 50 %.

Les produits à base de soja (farine ou huile) ne doivent pas être utilisés comme ingrédients des aliments du tableau B.1.

Taille des aliments (mm)	Conversion approximative	Forme des aliments	Forme des aliments	Non du produit en/ou nombre	Coût / Kg	Coût /TM	Estimer Quantité (Kg)
Mash (0.25 - 0.4 mm)	0.25 – 0.4 mm	Purée	A		_____ \$	_____ \$	1000
			Option B		_____ \$	_____ \$	
			Option C		_____ \$	_____ \$	
# 0	<0.5 mm	Miettes	A		_____ \$	_____ \$	6300
			Option B		_____ \$	_____ \$	

Tableau B.2 – Aliments pour petits poissons – Teneur réduite en protéines – Liste des tailles d'aliments secs et extrudés de haute qualité pour PETITS saumons du Pacifique, saumons arc-en-ciel et truites qui doivent comprendre de la farine de poisson et de l'huile de poisson de première qualité, mais dont les principaux composants protéiques et lipidiques peuvent être dérivés d'autres sources. La teneur totale en lipides doit être égale ou supérieure à 18 % et la teneur en protéines doit être égale ou supérieure à 46 %.

Taille des aliments (mm)	Conversion approximative	Forme des aliments	Forme des aliments	Non du produit en/ou nombre	Coût / Kg	Coût /TM	Estimer Quantité (Kg)
# 0	<0.5 mm	Miettes	A		\$ _____	\$ _____	2800
			Option B		\$ _____	\$ _____	
			Option C		\$ _____	\$ _____	
# 1	0.5 – 0.9 mm	Miettes	A		\$ _____	\$ _____	3800
			Option B		\$ _____	\$ _____	
			Option C		\$ _____	\$ _____	
# 2	0.9 – 1.5 mm	Miettes	A		\$ _____	\$ _____	3300
			Option B		\$ _____	\$ _____	
			Option C		\$ _____	\$ _____	
1.2 mm	1.1 – 1.3 mm	Granules	A		\$ _____	\$ _____	30000
			Option B		\$ _____	\$ _____	
			Option C		\$ _____	\$ _____	
1.5 mm	1/16 inch	Granules	A		\$ _____	\$ _____	47000
			Option B		\$ _____	\$ _____	
			Option C		\$ _____	\$ _____	

				Option B				
				Option C				
9.0 mm	11/32 inch	Granules	A					400
			Option B					
			Option C					

Tableau B.4 – Aliments pour gros poissons – Faible teneur en lipides – Liste des tailles d'aliments secs et extrudés pour GROS saumons du Pacifique comprenant de la farine et de l'huile de poisson, mais dont les principaux composants protéiques et lipidiques peuvent provenir d'autres sources (emballage de 20 kg). La teneur totale en lipides de l'aliment doit être égale ou supérieure à 16 %.

Taille des aliments (mm)	Conversion approximative	Forme des aliments	Type d'aliment	Non du produit en/ou nombre	Coût / Kg	Coût /TM	Estimer Quantité (Kg)
4.0 mm	5/32 inch	Granules	A				200
			Option B				
			Option C				
6.0 mm – 7.0 mm	1/4 - 9/32 inch	Granules	A				900
			Option B				
			Option C				
9.0 mm	11/32 inch	Granules	A				380
			Option B				
			Option C				

ANNEXE «C» - POINTS DE LIVRAISONS ET COORDONNÉES

Coordonnées des grandes installations de mise en valeur du saumon en Colombie-Britannique				
Région	Nom de l'installation	Gestionnaire	Téléphone	Télécopieur
Région intérieure de la Colombie-Britannique	Écloserie du ruisseau Spius	Greg Schuler	250-378-2992	250-378-3549
	Adresse postale	Écloserie du ruisseau Spius, 2857, chemin Prospect Crk, Merritt (C.-B.) V1K 1N8		
	Adresse de livraison	Écloserie du ruisseau Spius, chemin Sunshine Valley Ouest, Merritt (C.-B.) V1K 1N8		
Bas Fraser	Écloserie du fleuve Capilano	Jeremy Smith	604-666-1790	604-666-1949
	Adresse	4500, chemin Capilano Park, Vancouver Nord (C.-B.) V7R 4L3		
Bas Fraser	Écloserie de la rivière Chehalis	Reid Schrul	604-796-2281	604-796-9631
	Adresse postale	RR n° 1, 16250, chemin Morris Valley, Agassiz (C.-B.) V0M 1A0		
	Adresse de livraison	16250, chemin Morris Valley, Agassiz (C.-B.) V0M 1A0		
Bas Fraser	Écloserie de la rivière Chilliwack	Jeremy Mothus	604-858-7227	604-858-0461
	Adresse	55205, chemin Chilliwack Lake, Chilliwack (C.-B.) V4Z 1A7		
Bas Fraser	Écloserie du ruisseau Inch	Cathy McClean	604-826-0244	604-826-1446
	Adresse postale	Case postale 61, Dewdney (C.-B.) V0M 1H0		
	Adresse de livraison	38620, chemin Bell, Dewdney (C.-B.) V0M 1H0		
Bas Fraser	Écloserie du	Jeremy Smith	604-898-3657	604-898-5692

Coordonnées des grandes installations de mise en valeur du saumon en Colombie-Britannique			
Région	Nom de l'installation	Gestionnaire	Téléphone
	ruisseau Tenderfoot		Télocopieur
	Adresse postale	Case postale 477, Brackendale (C.-B.)	V0N 1H0
	Adresse de livraison	1000, Midnight Way, Brackendale (C.-B.)	V0N 1H0
Côte Nord	Frayère artificielle de la rivière Fulton	Mitchell Harborne	250-697-2314
	Adresse	Case postale 9, Granisle (C.-B.)	V0J 1W0
Côte Nord	Écloserie de la rivière Kitimat	Markus Feldhoff	250-639-9888
	Adresse postale	Case postale 197, Kitimat (C.-B.)	V8C 2G7
	Adresse de livraison	283, boulevard Haisla, Kitimat (C.-B.)	
Coordonnées des grandes installations de mise en valeur du saumon en Colombie-Britannique			
Région	Nom de l'installation	Gestionnaire	Téléphone
Région intérieure de la Colombie-Britannique	Écloserie du ruisseau Spius	Pete Campbell	250-378-2992
	Adresse postale	Écloserie du ruisseau Spius, 2857, chemin Prospect Crk, Merritt (C.-B.)	V1K 1N8
	Adresse de livraison	Écloserie du ruisseau Spius, chemin Sunshine Valley Ouest, Merritt (C.-B.)	V1K 1N8
Bas Fraser	Écloserie du fleuve Capilano	Jeremy Smith	604-666-1790
	Adresse	4500, chemin Capilano Park, Vancouver Nord (C.-B.)	V7R 4L3
Bas Fraser	Écloserie de la rivière Chehalis	Reid Schrul	604-796-2281
	Adresse postale	RR n° 1, 16250, chemin Morris Valley, Agassiz (C.-B.)	V0M 1A0
	Adresse de livraison	16250, chemin Morris Valley, Agassiz (C.-B.)	V0M 1A0
Bas Fraser	Écloserie de la rivière Chilliwack	Jeremy Mothus	604-858-9305
	Adresse	55205, chemin Chilliwack Lake, Chilliwack (C.-B.)	V4Z 1A7
Bas Fraser	Écloserie du ruisseau Inch	Cathy McClean	604-826-0244
			604-826-1446

Coordonnées des grandes installations de mise en valeur du saumon en Colombie-Britannique				
Région	Nom de l'installation	Gestionnaire	Téléphone	Télécopieur
	Adresse postale	Case postale 61, Dewdney (C.-B.) V0M 1H0		
	Adresse de livraison	38620, chemin Bell, Dewdney (C.-B.)		
Bas Fraser	Écloserie du ruisseau Tenderfoot	Scott Melville	604-898-3657	604-898-5692
	Adresse postale	Case postale 477, Brackendale (C.-B.) V0N 1H0		
	Adresse de livraison	1000, Midnight Way, Brackendale (C.-B.) V0N 1H0		
Côte Nord	Frayère artificielle de la rivière Fulton	Mitchell Harborne	250-697-2314	250-697-6253
	Adresse	Case postale 9, Granisle (C.-B.) V0J 1W0		
Côte Nord	Écloserie de la rivière Kitimat	Markus Feldoff	250-639-9888	250-639-9220
	Adresse postale	Case postale 197, Kitimat (C.-B.) V8C 2M2		
	Adresse de livraison	283, boulevard Haisla, Kitimat (C.-B.)		
Côte Nord	Écloserie du ruisseau Snootli	John Willis	250-982-2214	250-982-2971
	Adresse postale	Case postale 95, Bella Coola (C.-B.) V0T 1C0		
	Adresse de livraison	1450, route 20, Bella Coola (C.-B.)		
Côte Sud	Écloserie de la rivière Conuma	Mike Austin	250-283-7148	250-283-7171
	Adresse	Case postale 247, Tahsis (C.-B.) V0P 1X0		
Côte Sud	Écloserie de la rivière Nitinat	Rob Brouwer	250-745-3321	250-745-3416
	Adresse	Case postale 369, Port Alberni (C.-B.) V9Y 7L9		
Côte Sud	Écloserie de la rivière Puntledge	Lorne Frisson	250-703-0908	250-703-0905
	Adresse	Case postale 3111, n° 38, chemin Courtenay (C.-B.) V9N 5N3		
Côte Sud	Écloserie de la rivière Big Qualicum	Les Clint	250-757-8412	250-757-8741
	Adresse	215, chemin Fisheries, Qualicum Beach (C.-B.) V9K 1Z5		
Côte Sud	Rivière Little Qualicum	Les Clint	250-752-3231	
	Adresse	1391, chemin Claymore, Qualicum Beach (C.-B.) V9K 2T6		
Côte Sud	Écloserie de la rivière Quinsam	Ed Walls	250-287-9564	250-286-0261

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F1528-180062/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F1528-160055

N° de la modif. - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
VAN582
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

Coordonnées des grandes installations de mise en valeur du saumon en Colombie-Britannique				
Région	Nom de l'installation	Gestionnaire	Téléphone	Télécopieur
	Adresse	4217, chemin Argonaut, Campbell River (C.-B.) V9H 1P3		
Côte Sud	Écloserie du ruisseau Robertson	Steve Emmonds	250-724-6521	250-724-6603
	Adresse	10333-B, chemin Central Lake, Port Alberni (C.-B.) V9Y 8Z2		
Côte Sud	Écloserie du ruisseau Rosewall	Les Clint	250-757-8412	250-335-2302
	Adresse postale	215, chemin Fisheries, Qualicum Beach (C.-B.) V9K 1Z5		
	Adresse de livraison	8425, chemin Berray, Fanny Bay (C.-B.) V0R 1W0		

N° de l'invitation - Solicitation No.
F1528-180062/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F1528-180062

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
VAN532
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F1528-180062/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F1528-180062

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
VAN532
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

FORMULAIRE A - FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION		
Dénomination sociale du soumissionnaire		
Représentant autorisé du soumissionnaire aux fins d'évaluation (p. ex., pour des précisions)	Nom	
	Titre	
	Adresse	
	N° de téléphone	
	N° de télécopieur	
	Courriel	
Numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA) [voir les <i>Instructions et conditions uniformisées</i> de 2003]		
Compétence du contrat : Province du Canada choisie par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande)		
Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète de noms de tous les administrateurs . Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s). Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.		
En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de propositions (DP) en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la DP et que : 1. le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire les exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions; 2. cette soumission est valide pour la période exigée dans la demande de soumissions; 3. tous les renseignements fournis dans la soumissions sont exhaustifs, véridiques et exacts; 4. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier se conformera à toutes les modalités énoncées dans les clauses concernant le contrat subséquent et comprises dans la demande de soumissions.		
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire		date

N° de l'invitation - Solicitation No.
F1528-180062/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F1528-180062

N° de la modif. - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
VAN532
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

Formulaire B - Formulaire d'attestation de la conformité technique

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

- 1) Les soumissionnaires doivent :
 - a) indiquer si produit proposé est conforme ou non aux exigences, à droite de chacune des **spécifications obligatoires**, dans la colonne « **Conformité** » ;
 - b) indiquer à quelle page du ou des documents techniques fournis figure l'information technique prouvant la conformité de l'appareil proposé aux spécifications obligatoires ci-après.
- 2) Il s'avère avantageux pour les soumissionnaires de fournir le plus de renseignements possible pour prouver la conformité de l'instrument à chaque spécification.
- 3) Le gouvernement du Canada n'est AUCUNEMENT tenu de demander des clarifications au sujet des soumissions ou des documents techniques justificatifs fournis. Il jugera inadmissible toute soumission dans laquelle la conformité de l'instrument n'est pas clairement prouvée. Tout écart par rapport aux spécifications doit être clairement indiqué et totalement justifié.

Formulaire B - Formulaire d'attestation de la conformité technique

Numéro	Spécification obligatoire	Conforme (O/N)	Fournir le numéro de page et les commentaires
1	<p>Catégories d'aliments pour poissons</p> <p>Les offres techniques et de prix pour chaque article dans une catégorie d'aliments pour poissons se trouvent à l'annexe B.</p> <p>Pour être conforme, la soumission d'un soumissionnaire pour une catégorie d'aliments pour poissons (c.-à-d. tableaux B.1, B.2, B.3 ou B.4) doit offrir au moins une option pour chaque taille ou forme d'aliment dans la catégorie d'aliments qui répond aux exigences techniques de la présente demande d'offre à commandes. Seuls les aliments pour poissons pour lesquels les renseignements nécessaires ont été fournis à l'appui de leur évaluation par rapport aux exigences techniques seront considérés comme faisant partie de la soumission.</p> <p>Toutes les options présentées doivent satisfaire aux exigences des spécifications techniques. Toutefois, si plus d'une option est offerte pour une taille ou une forme d'aliment dans le cadre de la soumission et que toutes les options ne sont pas jugées conformes aux normes techniques, seules celles qui répondent à la norme seront considérées dans le cadre de la soumission. Si la soumission est retenue, seuls les aliments qui répondent aux exigences techniques seront inclus dans l'offre à commandes.</p>		<p>Le soumissionnaire doit fournir des renseignements à l'appui de l'évaluation technique de chaque forme et type d'aliment proposé pour chaque catégorie d'aliments pour poissons (p. ex. tableaux B.1, B.2, B.3 et B.4). Par conséquent, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chaque forme et type d'aliment proposé : le nom ou le numéro du produit; le fabricant du produit; une liste des ingrédients du produit dans l'ordre de leur poids respectif dans l'aliment (c.-à-d. du plus élevé au moins élevé), et l'analyse garantie pour chaque aliment (p. ex. le pourcentage de protéines brutes, de gras brut, de fibres brutes, de vitamines, etc.). Ces renseignements sont nécessaires pour confirmer que les aliments proposés respectent les exigences techniques du tableau applicable de l'annexe A – Exigences.</p> <p>Les offrants doivent également fournir les renseignements exigés à l'annexe B – Base de paiement (p. ex. le nom du produit, la taille, la forme des aliments, le coût/tonne métrique et le</p>

			coût(kilogramme).
2	Exigences générales		
	a) Les aliments doivent être livrés dans des sacs scellés dont le poids ne dépasse pas 20 kg.		Fournir la taille et le poids du sac.
	b) Tous les aliments doivent respecter ou dépasser les exigences nutritionnelles minimales établies dans le document publié par le Conseil national de recherches en 1993 au sujet des besoins nutritionnels du poisson.		Fournir la documentation sur le produit pour justifier la conformité à cette exigence nutritionnelle.
	c) L'offrant doit livrer les commandes de nourriture directement aux écloseries, sauf si le gestionnaire de l'écloserie juge que d'autres dispositions sont nécessaires. Une liste des écloseries de la Colombie-Britannique exploitées par le gouvernement fédéral figure à l'annexe C. Il est possible qu'on demande des livraisons dans d'autres secteurs de la région du Pacifique de Pêches et Océans Canada.		Fournir de l'information sur la façon dont les aliments pour poissons seront expédiés aux écloseries énumérées aux présentes et à tout autre endroit en Colombie-Britannique.